

# Réseau transeuropéen de transport: orientations communautaires

1994/0098(COD) - 19/04/1995

La commission a adopt le rapport de M. Wilhelm PIECYK. Plus de 300 amendements ont t prsents, et ceux-ci concernent non seulement la proposition en tant que telle, mais aussi les annexes, o· les rseaux de chemins de fer, de routes, de voies navigables et d'arports sont dfinis dans le dtail. Le rapporteur a soulign qu'il conviendrait de donner la priorit aux modes de transport respectueux de l'environnement et la cration de rseaux de transport cologiquement acceptables. Mais, dans la proposition de la Commission, il y a un cart considrable entre ambition et ralit. On compte seulement 11 liaisons ferroviaires, 57 pour les transports combins et 26 pour les voies navigables contre 126 liaisons routires. La commission tait quasiment unanime hier estimer que cette approche devait tre modifie. Il conviendrait galement de modifier les investissements: rail 40 %, route 25 %, transports combins 15 %, voie navigable/mer et arports/ports intrieurs/ilmatique 20 %. Il a t reconfirm hier que les projets propos par le groupe Christophersen sont absolument inacceptables, parce que le Parlement n'y a pas particip et qu'il n'en a pas t inform. La commission est tombe d'accord avec le rapporteur pour dire que, dans la proposition, les obligations en matire de protection de l'environnement devraient tenir compte de deux points. En premier lieu, il est ncessaire d'intgrer un article distinct sur les exigences en matire de protection de l'environnement et, en deuxime lieu, les annexes et, en particulier, la liste des projets prioritaires, ncessitent une restructuration complte.